



Notre réf.: 16745/2023/CSG/EXR/TCs-FP19

7 août 2023

Annexe: 1

Objet: Commissions techniques de la dix-neuvième période financière

Suite à donner: Notification de la représentation au sein des commissions techniques avant le **31 août 2023**

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, qui s'est achevé récemment, a adopté la [résolution 42 \(5\(2\)/1\) \(Cg-19\)](#) – Commissions techniques et organes additionnels de l'OMM pour la dix-neuvième période financière. Par cette résolution, il a été convenu de maintenir les commissions techniques établies par le Dix-huitième Congrès météorologique mondial au cours de la dix-neuvième période financière (2024-2027), comme suit:

- a) Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM);
- b) Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM).

Les attributions révisées de ces commissions figurent dans les annexes de ladite résolution et seront publiés dans le cadre du [Règlement intérieur des commissions techniques](#) (OMM-N° 1240).

À cet égard, et au cas où votre gouvernement ne l'aurait pas encore fait, je vous invite à indiquer, en complétant et renvoyant l'[annexe](#) ci-jointe avant le **31 août 2023**, la ou les commissions techniques au sein desquelles votre gouvernement a l'intention d'être représenté, conformément à l'[article 19, alinéa b\)](#), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)). L'article 19, alinéa b), de la Convention stipule que les Membres de l'Organisation ont le droit de se faire représenter dans les commissions techniques, tandis qu'au titre de la [règle 141, alinéa b\)](#), du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les Membres indiquent en règle générale au Secrétaire général les commissions au sein desquelles ils prévoient d'être représentés. Ces informations devraient en principe être envoyées dans les 90 jours qui suivent la clôture de la session du Congrès et au plus tard 60 jours avant la session ordinaire de la commission concernée.

Les Membres souhaitant être représentés au sein d'une commission sont priés de remplir le formulaire ci-joint et les représentants permanents doivent indiquer, par l'intermédiaire du réseau d'experts de la plate-forme communautaire de l'OMM, les experts qui assureront cette représentation.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

cc: Représentants permanents et conseillers en hydrologie des Membres de l'OMM
Missions permanentes des Membres de l'OMM

Les Membres qui étaient déjà représentés au sein des deux commissions techniques ou de l'une d'entre elles au cours de la dix-huitième période financière (2020-2023) et qui figurent sur la liste des Membres représentés au sein de l'[INFCOM](#) et de la [SERCOM](#) continueront d'être considérés comme étant représentés au sein des deux commissions techniques ou de l'une d'entre elles au cours de la dix-neuvième période financière (2024-2027), sauf notification contraire.

Par ailleurs, je vous informe que ces deux commissions prévoient de tenir leur troisième session aux dates suivantes:

- a) INFCOM: 15-19 avril 2024;
- b) SERCOM: 4-9 mars 2024.

Les notifications officielles, le lieu et l'ordre du jour provisoire des sessions seront communiqués en temps utile. L'ordre du jour de ces sessions comprendra l'élection du Bureau (président et vice-présidents), conformément au [Règlement intérieur des commissions techniques](#) (OMM-N° 1240).

Copie de la présente lettre est adressée aux représentants permanents et conseillers en hydrologie des Membres de l'OMM ainsi qu'aux missions permanentes à Genève.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général

REPRÉSENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS TECHNIQUES DE L'OMM

Ref.: 16745/2023-1.16 CSG/EXR

MEMBRE: [Veuillez insérer le nom de votre État]

souhaite être représenté au sein de la(des) commission(s) technique(s) suivante(s):

Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM)

Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM)

Signature

(Représentant du Ministère des affaires étrangères/Mission permanente du Membre, Genève)

Date

Veillez renvoyer le formulaire rempli à cer@wmo.int d'ici au **31 août 2023**.
